

swissuniversities

swissuniversities
Effingerstrasse 15
Case postale
3000 Berne 1
www.swissuniversities.ch

Délégation Recherche – Mandat

En vertu des art. 16, al. 2, let. e, et 18 à 20, du ROrg-CR, le Comité de swissuniversities a mis en place le 8 juillet 2014 une Délégation Recherche. En date du 21 février 2018, il lui confie le mandat révisé suivant :

1. Tâches

La Délégation Recherche :

- observe et anticipe les développements dans les domaines de la R&D ; veille à assurer l'échange d'informations et tient son expertise à disposition du Comité ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position dans les domaines de la recherche et de la promotion de la relève ;
- traite les questions relatives à la promotion de la relève (en coordination avec la Délégation Enseignement) ;
- participe pour son domaine de compétence à la mise en œuvre de la stratégie de swissuniversities ;
- collabore avec les autres délégations et délégué-e-s dans les questions d'intérêt commun ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers tous les services publics et les institutions à l'échelle suisse dans son domaine ;
- élabore et tient à jour un concept sur des réseaux dans son domaine qui prenne en compte les besoins des partenaires concernés ;
- nomme des représentations de swissuniversities dans les organes externes de leurs domaines.

2. Composition et durée du mandat

- La Délégation Recherche est composée d'un total de 9 membres qui sont (vice-)recteurs/rectrices ou (vices-)présidents-e-s d'une haute école ; dans des cas dûment motivés, d'autres spécialistes de la recherche peuvent être élu-e-s. Les membres sont élus en tant que représentant-e-s de leur type de haute école (et pas *ad personam*).
- Elle se compose de :
 - 4 représentant-e-s des hautes écoles universitaires ;
 - 3 représentant-e-s des hautes écoles spécialisées ;
 - 2 représentant-e-s des hautes écoles pédagogiques.
- Y sont associés avec voix consultative :
 - le Fonds national suisse (FNS) ;
 - l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse.

swissuniversities

- La Délégation est placée sous la direction d'un ou d'une président-e et d'un ou d'une vice-président-e issus de différents types de hautes écoles.
- De façon générale, les membres de la Délégation ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la Délégation dans des cas dûment motivés.
- Les membres de la Délégation sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Une dérogation peut être autorisée par le Comité dans des cas dûment motivés.

3. Gestion

- La gestion administrative de la Délégation Recherche est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.